

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS

Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020



4545 avenue Pierre-De-Coubertin
Montréal (Québec)
H1V 0B2

Site internet : www.alienationparentale.ca

Courriel : info@alienationparentale.ca

Mai 2020

1. Présentation de l'organisme

Le Carrefour aliénation parentale Québec (CAP Québec) a véritablement pris forme en avril 2017 transformant «un désir de voir du changement» en un véritable carrefour d'éducation, d'échange et de soutien. Nos quelques activités bien ciblées ont vite fait de résonner à la grandeur du Québec et au-delà. L'aliénation parentale est un phénomène que l'on ne peut plus ignorer. La multiplication des témoignages le prouve en plus de présenter une composante intergénérationnelle, d'où l'urgence d'agir comme société. Nos enfants souffrent et nous devons tenter de lever le voile pour cesser d'hypothéquer leur santé psychologique et émotionnelle.

Rappelons-nous que le phénomène de l'aliénation parentale prend sa force dans la division, celle de la famille d'abord, de l'entourage et des professionnels qui doivent intervenir. C'est donc par le rassemblement que nous pourrions tous mieux le reconnaître, le comprendre et trouver des solutions pour venir à bout de ce phénomène. La sensibilisation (prévention) et l'éducation de tous ainsi que le soutien aux familles sont au cœur de la mission de CAP Québec, parce qu'il faut un village pour aider un enfant.

Bref historique

Juin 2016 : Enregistrement comme organisme sans but lucratif auprès du Bureau du Registraire du Québec.

Janvier 2017 : Le conseil d'administration est complet impliquant neuf représentants de disciplines diverses et pertinentes telles que le droit, la médiation, le travail social et des parents touchés de près ou de loin et qui ont à cœur le bien-être de l'enfant.

Avril 2017 : CAP Québec s'officialise auprès de la population par le biais d'une campagne médiatique lors de la journée internationale de sensibilisation à l'aliénation parentale. Le site internet est lancé.

Sept 2017 : CAP Québec élargit ses services par des programmes de groupe et encourage l'adhésion à la mission et au développement des services.

1er avril 2018 : CAP Québec reçoit son statut de bienfaisance auprès de l'Agence du Revenu du Canada (# 770882 520 RR0001)

13 sept 2018 : Première assemblée générale des membres. Le conseil d'administration est réduit à sept administrateurs y ajoutant deux personnes additionnelles si nécessaire avec un statut «Coopté».

Nov. 2018 : CAP Québec est appelé à offrir sa première conférence auprès de professionnels qui travaillent auprès des jeunes.

Avril 2019 : Première conférence en ligne accessible à travers tout le Québec pour les parents touchés par l'aliénation parentale.

Oct. 2019 : CAP Québec met en place avec des partenaires du milieu psychosocial, juridique communautaire, un colloque exclusivement sur l'aliénation parentale, une grande première au Québec, où tous les milieux sont réunis : famille, organismes et professionnels. Ce projet est réalisable grâce à une subvention du ministère de la Justice et à de nombreux partenaires professionnels.

Mission du CAP



- Sensibiliser la population sur l'aliénation parentale pour que chacun puisse la reconnaître, la prévenir et agir avant qu'il ne soit trop tard.
- Redonner au parent ciblé son pouvoir d'agir par l'éducation, le partage et le soutien vers une réconciliation avec son enfant.
- Collaborer avec les ressources et organismes en place comme levier de développement pour assurer des services à travers toutes les régions du Québec.

Structure organisationnelle

Carrefour aliénation parentale — Québec (CAP Québec) a obtenu ses lettres patentes le 22 juin 2016 comme organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies et reçoit son statut de bienfaisance le 1er avril 2018.

CAP Québec est régi par des règlements généraux qui ont été adoptés par le C.A. et par les membres lors de l'assemblée de fondation, le 13 sept 2018.

CAP Québec est encore à l'heure actuelle un organisme essentiellement d'effort bénévole.

CAP Québec est membre du groupe international « Parental Alienation Study Group » pour maintenir une vigie sur les plus récents développements.

Notre conseil d'administration au 31 mars 2020

Présidente	Caroline Paradis — Conseillère stratégique autonome
VP/secrétaire	Valerie Montreuil — Psychoéducatrice et coordonnatrice du RFMRL
Trésorière	Andréa Beaudoin-Côté — Auditrice adjointe Mazars
Administrateurs	Me Sophie Bérubé — Avocate médiatrice, auteure et animatrice
	Me Éric Marquette – Avocat, Pringles Avocats
	Mike Lamothe – Président fondateur d'execTERIM
	Caroline Bineau — Consultante en gouvernance

Le conseil d'administration, c'est une belle équipe de 7 personnes qui a donné généreusement de leur temps afin de faire avancer différents projets du CAP et de le faire rayonner. Le conseil d'administration a tenu 4 réunions en 2019-2020.

L'équipe régulière

Le CAP est encore un organisme en plein développement. Les activités, les services et l'administration ont encore été presque entièrement bénévoles. La croissance du financement vers la fin de l'année a permis progressivement de sécuriser sous forme de contrat de travail nos meilleurs atouts, en attendant d'obtenir du financement pour notre mission et assurer une permanence et notre pérennité.



Caroline Paradis — Direction générale, gestion et responsable des activités de nature éducatives (temps plein)



Joanna Murphy — Responsable des communications et de l'intervention (contractuel temps plein) — L'ange gardien des familles



Cynthia Deschambault — Assistante à divers projets administratifs et de financement (entrée février 2020 — contractuel temps partiel)

Bénévoles

L'année 2019-2020 a vu naître «La boussole du CAP». C'est une équipe de bénévoles engagés d'une bonne dizaine de personnes sur qui le CAP peut s'appuyer en tout temps pour partager des idées, tester de nouveaux concepts, prendre un rôle important lors de petits et grands événements. De nombreux autres bénévoles ont aussi donné un coup de main tout au long de l'année. Nous ne sommes pas encore en mesure de chiffrer le nombre d'heures-bénévoles.

L'année 2019-2020 a aussi bénéficié de la collaboration de professionnels bénévoles pour les projets et événements de grande ampleur notamment le colloque et le développement continu de la trousse juridique.

Finalement, l'ampleur des activités du CAP et la croissance de cette année n'apparaissent pas dans la charge salariale. L'équipe de direction a investi des heures incalculables à titre de bénévole.



Membres

Le CAP a terminé l'année 2019-2020 avec 189 membres en règle, une croissance de près de 50 % (129 membres en 2018-2019). Être membre du CAP c'est d'abord et avant tout offrir son soutien à la mission. Être membre, c'est aussi avoir recours à des services gratuits ou à bas prix, avoir le privilège d'accéder à une section privée de documentation, et finalement avoir le droit de vote pour élire les administrateurs lors de l'assemblée générale. À tous nos membres, nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

2. Activités et services

Voici la liste des activités et services offerts durant l'année 2019-2020.

Adhésion-membre et services

Le CAP a modifié et bonifié son adhésion durant l'année 2019-2020. En effet, en novembre 2019, nous rendions opérationnelle la nouvelle plateforme automatisée pour la gestion des membres. Cette plateforme offre de multiples avantages à l'équipe et aux membres, notamment :

- L'automatisation des messages d'adhésion ou de renouvellement. Chaque membre a maintenant accès à son profil, à ses transactions et peut modifier en tout temps ses informations.
- Un espace-membre privé pour accéder à du contenu privilégié soit vidéo, audio ou divers outils d'auto-analyses et d'information. Cet espace est dynamique et va grandir avec le CAP.
- L'élargissement des catégories de membres et de paiements.
 - D'une seule catégorie, celle de l'individu, nous avons ajouté trois autres catégories de membres : famille, organisme communautaire et professionnels.
 - Nos membres peuvent maintenant choisir parmi plusieurs types de paiements : chèque, Interac, PayPal, carte de crédit.
- Finalement, une communication plus fréquente et dynamique à l'aide d'une infolettre. En effet, nous pouvons maintenant garder nos membres informés d'une façon plus régulière sur des changements et de nouveaux services à ne pas manquer. Le membre peut en tout temps se désabonner et le système assurera le retrait automatiquement.

Nous avons fait face à quelques difficultés lors de la transition de l'ancienne vers la nouvelle plateforme. Nous avons encore beaucoup de travail pour rendre cette plateforme où nous voudrions la voir. Tout commentaires ou suggestions des membres seront toujours bienvenus pour nous aider à améliorer ce service.

Demande d'information et accompagnement individuel

L'année 2019-2020 a vu naître un service d'accompagnement plus personnalisé, spécialisé et soutenu selon le besoin. En effet, le CAP a développé une expertise unique au Québec au cours des trois dernières années. Les interventions du CAP sont de plus en plus LA référence pour toutes situations potentielles d'aliénation parentale. Nous devons la grande qualité de ce nouveau service d'accompagnement à l'intervenante principale, Joanna Murphy, qui a su parfaire son expertise d'intervenante en combinant la science, l'analyse, le fonctionnement du système québécois et le vécu provenant de plusieurs centaines de témoignages reçus. Nous continuons à répondre aux demandes simples de références et d'information, mais la qualité du service d'accompagnement n'a plus rien de comparable à celui des années antérieures.

L'accompagnement d'une personne à l'autre est très variable. Avec l'expérience de la dernière année, nous évaluons approximativement les heures d'accompagnement selon le type de la demande et la sévérité de la situation :

- Demande d'information : entre 15 et 30 minutes
- Accompagnement dans une situation à risque léger : environ 2 heures
- Accompagnement dans une situation à risque modéré : environ 10 heures
- Accompagnement de cas sévères : peut demander de 20 à 30 heures et même plus. Ces personnes sont dans une détresse importante. Pour beaucoup de parents, le CAP est leur seule ressource pour les guider adéquatement. Pour d'autres, le CAP est un service complémentaire à ceux reçus par des professionnels.

Ce que les parents disent sur ce service :

« Ces sessions sont incroyables. Elles m'ont permis de reprendre confiance et une impression de contrôle ou tout du moins des moyens de gérer ce genre de situation plus adéquatement. J'apprécie énormément l'écoute, la patience et la qualité des réponses. Merci tellement ! » S. M.

« De si bons résultats avec de si judicieux conseils et en si peu de temps ! Votre intervenante est un ange pour nous ! Votre mission est si précieuse » M. T.

« C'était vraiment vraiment ce dont j'avais besoin. Personne ici ne comprend ce que je vis. L'avis reçu et avoir quelqu'un qui comprend la situation est extrêmement soulageant. It felt like a breath of fresh air. » M.P.

Outre les centaines de demandes d'information et de références, le CAP a accompagné 110 personnes à travers les dédales de leur situation unique. On dénombre un nombre total de 575 heures-personnes pour l'année 2019-2020. Ce service a été subventionné par le ministère de la Justice.

Café-rencontre/Groupe de soutien

Les événements de groupes ont doublé cette année. Nous avons offerts des cafés-rencontres qui sont des soirées ouvertes accueillant tous ceux qui ont besoin d'échanger et de s'entraider. Nous avons tenu 18 cafés-rencontres à travers la province rassemblant 230 personnes, contrairement à 9 cafés-rencontres et 110 participants lors de l'année précédente. L'année 2019-2020 a aussi vu naître les premiers cafés-rencontres anglophones, animés par un membre bénévole et soutenus par l'intervenante du CAP. Notons que le CAP a poursuivi et même intensifié ce service dès la fin de mars 2020 lors de la période de confinement dû au COVID. Ce service a aussi été subventionné par le ministère de la Justice.

Ce que les parents disent sur ce service :

« J'aimerais vous remercier... j'ai assisté avec mon conjoint au café-rencontre. Wow !! Enfin, de l'aide pour comprendre ce qu'est l'AP... félicitations à vous... vous faites un bon travail... enfin des gens qui vivent la même chose que nous. À différents degrés... je crois que ça l'a fait un bien énorme à mon conjoint d'assister à cette rencontre, car il parlait de reculons... hier, vous avez percé sa bulle de protection qu'il s'est installée depuis plusieurs années et son cœur de papa a flanché. Il a réalisé toute la peine qu'il a à l'intérieur. Merci, merci et merci de faire partie de notre vie maintenant... rien ne sera facile, mais avec quelques outils, on va réussir. Bonne journée ! » G. B.

Quant au groupe de soutien, c'est un groupe fermé avec un maximum de participants qui se rencontrent durant cinq (5) séances d'une durée de 2 h 30. Durant toute la saison, les mêmes participants se rencontrent et évoluent ensemble. Cette activité est animée par le regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval (RFMRL) et rendu possible grâce à l'implication de l'une de nos administratrices du CA, Valérie Montreuil et son équipe. Il a offert ce groupe sur 2 saisons durant l'année 2019-2020 rassemblant 10 personnes, un résultat comparable à l'année précédente.

Finalement, nous offrons un groupe privé Facebook. C'est en fait un lieu d'échange pour poser des questions et partager son expérience, et ce en tout temps, du 24/7. Ce groupe privé compte maintenant 493 membres en comparaison à 262 membres à la même date l'année dernière. Notons qu'il y a des exigences pour être admis.

Conférences et formations

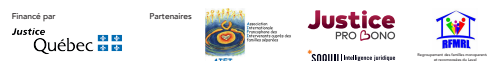
Le CAP est de plus en plus demandé par divers organismes, associations ou groupes pour être sensibilisé sur le sujet et mieux comprendre. Les audiences sont très diversifiées.

En cours d'année, ce type d'activités a permis de sensibiliser plusieurs centaines de parents et de professionnels. On dénombre :

- Deux conférences auprès de professionnels qui ont rassemblé approximativement 500 professionnels dédiés aux jeunes :
 - Auprès des directions scolaires du regroupement de la FEEP (Fédération des établissements d'enseignement privés du Québec);
 - Lors d'une journée de conférences sur la santé mentale et les jeunes organisée par le groupe Conférence Connexion qui regroupe des centaines de professionnels de tous les milieux.
- Deux formations auprès d'organismes et de leur clientèle qui ont rassemblé environ 50 participants. Émy 18 ans, jeune adulte autrefois aliénée, s'est jointe à une formation auprès des professionnels pour lever le voile sur ce que vit l'enfant.
 - Auprès de l'organisme Parent-Entraide de St-Agathe des Monts;
 - Et du Regroupement d'Autray en forme qui rassemble de nombreux intervenants communautaires de première ligne.
- Une conférence en ligne lors de la campagne de sensibilisation 2019 pour démystifier l'aliénation parentale. Une mère, un père, un adulte autrefois enfant aliéné ont généreusement accepté de témoigner de leur vécu. Cette soirée a rassemblé plus de 100 participants, principalement des parents.
- Une formation auprès d'intervenants scolaires et 2 formations auprès d'un organisme-famille ont dû être annulées en raison du COVID. Elles sont actuellement reportées à une date indéterminée.

Colloque psychojuridique :

L'année 2019 a été une année de grands projets et le plus audacieux fut la clinique psychojuridique de Montréal qui a eu lieu le samedi 19 octobre 2019 intitulé « Pour que les mots d'adultes cessent de créer des maux d'enfants ». Une journée similaire était prévue à Québec mais a dû être annulé en raison du COVID.



Ce fut une grande première au Québec et l'événement a vite fait salle comble, rassemblant plus de 250 personnes de tous les milieux : familles, organismes communautaires et professionnels. 87 % des participants se sont dit plus que très satisfait et 72 % demandent qu'un tel événement soit tenu sur une base annuelle.

Plusieurs facteurs expliquent le succès du colloque. En premier lieu, il est important de citer que ce projet a été rendu possible grâce à une subvention du ministère de la Justice. Sans celle-ci, il est improbable que le CAP ait pu réaliser un projet aussi ambitieux. Quant à la planification, c'est grâce à la collaboration extraordinaire de partenaires des milieux juridiques, psychosociaux et communautaires notamment l'association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées, Soquij, Probono Justice et le regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval (RFMRL) ainsi que l'agence Barrakuda communications.



Quant à la réalisation de la journée, la qualité de l'animation, des conférenciers et du contenu ont grandement fait la différence. En effet, l'animatrice Dorothy Alexandre a fait un travail remarquable. Elle a su créer par son approche empathique et son ouverture, une atmosphère favorable à l'écoute des réalités de chacun. Elle a su stimuler le dialogue entre les conférenciers et rejoindre l'auditoire. En ce qui a trait aux conférenciers et au contenu, l'approche se voulait un projet rassembleur dont l'engagement de nombreux conférenciers et panélistes de divers horizons permettraient de voir les différentes réalités et ainsi offrir un contenu riche et diversifié allant de la théorie, au vécu, et à la recherche de solutions.

En bref, la journée a débuté avec une allocution de la présidente du CAP ainsi que l'adjoint à la ministre de la Justice, M. Mathieu Lévesque. La psychologue Véronique Lachance PhD et la chercheuse Amandine Baude PhD ont présenté l'état de la recherche « Le risque de perte de lien et l'aliénation parentale : qu'en est-il exactement ? ». L'avant-midi s'est terminé avec les témoignages de jeunes, d'une mère, d'un père et d'un grand-père suivi d'un échange entre eux animée par Mme Alexandre. L'après-midi a débuté avec une revue du nouveau projet de loi sur le divorce présenté par l'honorable sénateur Pierre J. Dalphond. C'est ensuivi un échange entre les professionnels invités composés de l'honorable Eva Petras – juge en chef adjointe de la Cour supérieure du Québec, Me Christine Gravel – avocate, Isabelle Perna PhD – psychologue et expert psychosocial et Lorraine Filion – travailleuse sociale et coach parental auprès des familles à haut niveau de conflit, ainsi qu'une période de questions. La journée s'est alors terminée par des ateliers sous 8 thèmes différents dont l'objectif était que chacun puisse émettre ses idées de solutions sur le thème qu'il aura choisi.

Notons aussi la collaboration de nombreux avocats bénévoles provenant de l'équipe ProBono et d'intervenants sociaux de l'équipe du RFMRL qui ont offert des consultations sociojuridiques gratuites. Finalement, l'événement n'aurait pu être réalisé sans le travail acharné des bénévoles du CAP, l'équipe « La boussole du CAP ».

En dépit des quelques complications et difficultés rencontrés, qui furent d'ailleurs essentiellement organisationnelles et un apprentissage, il n'y a aucun doute de l'empreinte que cet événement a laissé parmi ses participants.

Encore mille mercis à tous ceux qui ont rendu possible le succès de cette journée !



Ce que les parents ont dit :

« Vous êtes un organisme tellement pertinent et nécessaire à la société, merci pour cette journée très riche »

« Tous les professionnels devraient avoir cette formation »

« Ce premier rassemblement me fait voir l'ampleur de cette problématique et me permet d'aller chercher des outils. »

« L'apport des familles touchées, ça ramène les professionnels à l'essentiel »

« Très intéressant — équilibre entre le social et le légal »

« Bravo pour cette merveilleuse journée. Mission accomplie »

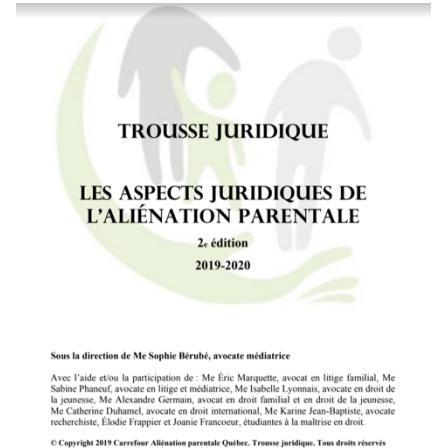
« Le CAP a toujours gardé le CAP sur le bien-être de nos enfants » Merci ! N.B.

Outils et projets spéciaux

L'aliénation parentale est un sujet qui évolue à très grande vitesse. L'actualisation annuelle de certains outils et projets est essentielle pour assurer une information toujours valide et fiable.

L'année 2019-2020 a vu :

- La bonification de la trousse juridique et de sa publication (2e édition). Elle inclut une mise à jour de la jurisprudence pertinente et la schématisation des processus juridiques québécois. Le développement continu de la trousse juridique du CAP est chapeauté par un membre dévoué du CA, Me Sophie Bérubé. Cette trousse, c'est pour aider les parents à comprendre le processus, les aider à se préparer et sauver des heures avec leur avocat. Dans le journal de l'AIFI, la trousse a été qualifiée d'indispensable dans un article signé par l'avocate Me Sophie Gauthier¹.
- Le dépôt et la présentation d'un mémoire intitulé « l'aliénation parentale face au système juridique » lors des consultations sur la réforme du droit de la famille à Sherbrooke, le 3 juin 2019. En effet, pour une deuxième année consécutive, la présidente et l'intervenante principale Joanna Murphy ont bonifié leur mémoire et présenté l'importance et l'urgence d'une réforme qui prend en considération une violence familiale bien méconnue et qui nécessite un processus adapté et spécialisé ;
- La continuité du partenariat avec l'équipe étudiante Probono de l'Université de Montréal. Pour une 2^{ème} année consécutive, le CAP a pu bénéficier de l'aide de quatre étudiants en droit dont le mandat consistait à faire la mise à jour d'une base de données sur la jurisprudence québécoise en lien avec l'aliénation parentale ainsi qu'un rapport sommaire pour en comprendre l'évolution des jugements. Ce projet a été supervisé par un membre dévoué du CA, Me Éric Marquette.
- Nous avons finalement investi dans l'amélioration de la brochure informationnelle du CAP comme moyen de sensibilisation, de représentation et de distribution par des organismes-partenaires communautaires et professionnels.



¹ Gauthier S. Aliénation parentale, fragilisation et perte du lien parent-enfant : le point de vue de l'avocat. Revue scientifique sur les familles séparées (AIFI), Éditions Yvon Blais, Volume 12, 2018 p83

Campagne de sensibilisation annuelle

La campagne de sensibilisation 2019 s'est fait sur le thème « Mythes et réalités ». En effet, les mythes sur l'aliénation parentale s'accumulent et durent et font qu'ils sont l'un des principaux freins à l'étendue de la connaissance à travers tous les secteurs.

La campagne de sensibilisation a permis de rejoindre des milliers de personnes de différentes façons :

1. D'abord par un appel à la population pour répondre au sondage « Mythes et réalités ». Plus de 1700 ont répondu au jeu-questionnaire ce qui nous a permis de voir les mythes les plus tenaces.
2. Sur Facebook, la présentation régulière entre le 15 avril et le 15 mai d'une nouvelle capsule éducative allant de la définition de l'AP, à ses comportements et symptômes ainsi que les réponses au jeu-questionnaire.
3. La journée internationale de l'aliénation parentale a aussi été retenue par de nombreux médias notamment HUFFPOST, ICI Radio Canada, QUB Radio, LCN 9 heures. Au cours de l'année 2019-2020, le CAP a participé à plus d'une 20aine de représentations médiatiques incluant les populaires émissions de Isabelle Maréchal, TVA Nouvelles, Geneviève Petterson de QUB Radio, etc.
4. Enfin, une grande conférence en ligne signée « Qu'est-ce que l'aliénation parentale, la reconnaître et la comprendre ». Plus de 100 personnes y ont assisté.

Site web

Notre site web alienationparentale.ca demeure notre première vitrine en matière de sensibilisation et de notions éducatives. À lui seul, il peut permettre à toute personne un premier regard sur le phénomène de l'aliénation parentale et celui de recevoir quelques conseils 24/7, en tout lieu.

Cette année, 27000 utilisateurs (5 % p/r l'an dernier) ont visité notre site pour un total de 40000 sessions (10 % d'augmentation). Notre site web, c'est en fait :

- 81000 pages ont été vues cette année, une augmentation de 15 %. En trois ans, le site web du CAP a cumulé plus de 200 000 pages vues.
- 61 % ont consulté plus d'une fois le site, une fréquence comparable à l'année dernière;
- Les pages « comprendre » et « solutions » demeurent les plus visitées;
- 70 % femmes et 30 % hommes, principalement entre 25 et 54 ans;
- 80 % des visites proviennent du Québec, 5 % du reste du Canada et 15 % de l'international.



Réseaux sociaux

Le CAP se concentre principalement sur le réseau social Facebook, pour le moment.

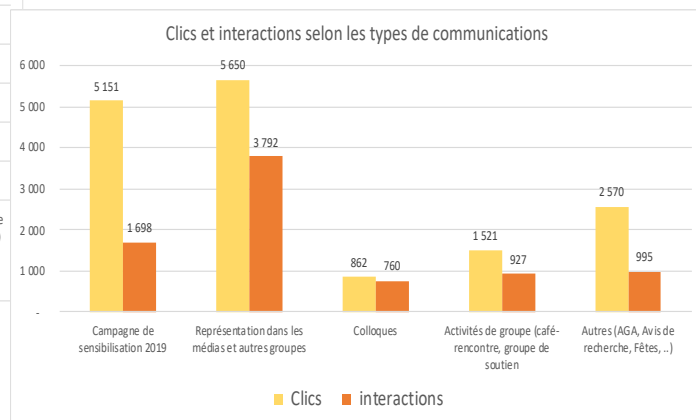
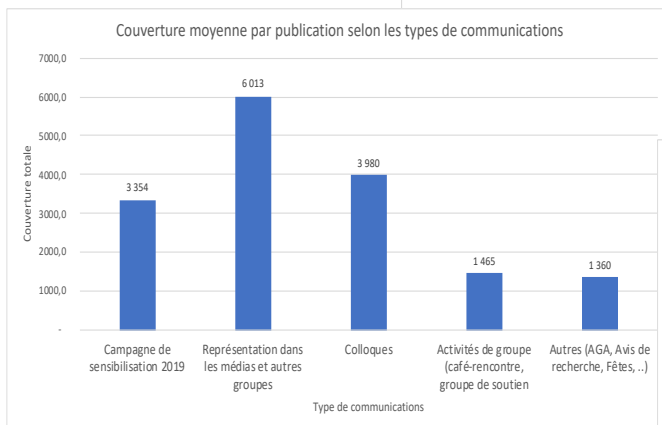
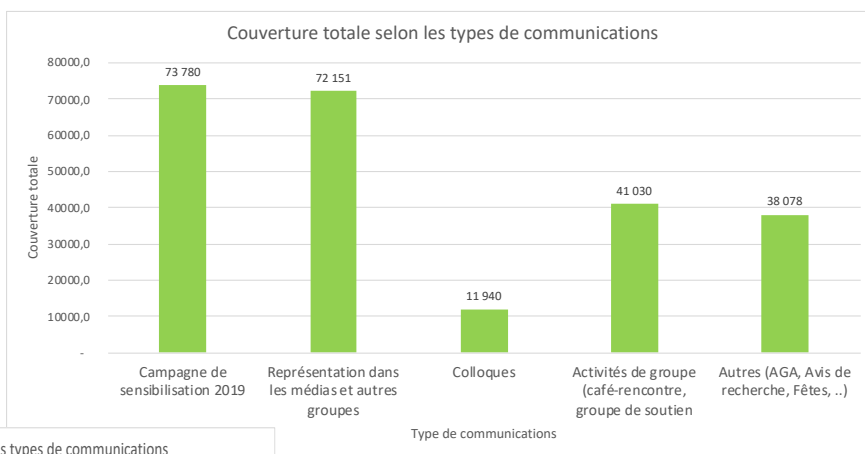
Il est d'abord un portail pour diffuser toutes nos communications sur nos services, nos représentations médias et pour souligner des événements importants. Il est aussi utilisé comme espace de partage privé pour les membres qui s'inscrivent et respectent les critères demandés.

En date du 31 mars 2020, la page Facebook du CAP était suivie par 2562 abonnés contrairement à un bassin de 1815 personnes l'année dernière, une croissance de 41 %.

En 2019-2020, la visibilité du CAP sur Facebook, c'est :

- 93 publications
- Une couverture de 240000 vues
- 16000 clics
- 8000 interactions qui comprennent les partages, les commentaires et les « j'aime ».

Les représentations auprès des médias ont reçu en moyenne la plus grande couverture et ont généré le plus d'interactions. Citons particulièrement le texte publié en réponse à l'article de Simon Lapierre à la suite du colloque. À lui seul, il a eu une couverture de 42000 vues, 2700 clics et 1900 interactions. Vous trouverez ci-dessous le portrait de visibilité selon les types de communications faites par le CAP.



3. Financement

En matière de financement, le CAP a pris son envol durant l'année 2019-2020.

Le revenu le plus important fut la subvention importante de 50000 \$ accordée par le ministère de la Justice sous le programme Fonds d'accès à la Justice (FAJ). Ce montant qui représente près de la moitié de nos revenus de l'année nous a permis d'augmenter significativement l'offre et la fréquence de nos services.

En effet, le CAP a pu mettre en œuvre plusieurs projets qui n'auraient pas été possibles sans une subvention de cet ordre. Tel que mentionné dans la section des activités, le FAJ a permis de soutenir financièrement le CAP avec ses cafés-rencontres, l'accompagnement individuel ainsi que les coûts fixes reliés au colloque. C'est alors près de 600 personnes qui ont pu tirer avantage d'un service ou d'une activité du CAP grâce à cette subvention. Ce projet a aussi permis de générer près de 15000 \$ de revenus additionnels qui seront réinvestis dans les services aux familles lors de la prochaine année.

Nous avons aussi reçu 17000 \$ provenant de fondations. Tout d'abord, la Fondation Chopin-Péladeau qui pour la deuxième fois depuis la création du CAP en 2017, nous a remis un montant de 15000 \$. La Fondation des Roses de l'Espoir a aussi remis un montant de 2000 \$.

Le CAP a aussi généré des revenus autonomes qui proviennent de ses activités et qui ont représenté près de 33 % de ses revenus cette année. En effet, le colloque a permis d'amasser plus de 15000 \$. On compte aussi près de 10000 \$ provenant de dons individuels souvent liés à l'offre unique de la trousse juridique qui est distribuée gratuitement avec tout don de 30 \$ et plus. Et enfin, près de 7000 \$ proviennent des formations, des conférences et de l'adhésion des membres.

Le sentiment d'urgence qui nous habite à vouloir éduquer et soutenir les familles a souvent laissé un manque de temps dans la recherche de financement. La confiance du ministère de la Justice, de partenaires et de nos membres lors de l'année 2019-2020, nous ont permis de réaliser de grandes choses et surtout de constater l'importance d'assurer la pérennité du CAP.

4. Nos sincères remerciements

À tous nos donateurs et partenaires. MERCI pour votre confiance !

Au ministère de la Justice : La subvention du FAJ a permis au CAP de mettre en œuvre des projets que nous n'aurions pu faire sans ce soutien. Merci !



À deux fondations :

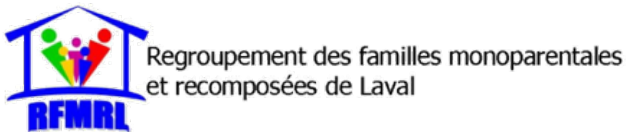
D'abord la Fondation Chopin-Péladeau qui pour la deuxième fois, nous soutient depuis nos débuts.



Et, la Fondation Les Roses de l'Espoir,



Nos partenaires qui ont permis le succès de plusieurs de nos projets,



À tous nos bénévoles. MERCI d'être là !

À tous ceux qui, cette année, ont consacré des heures et des heures au CAP, nos remerciements ne seront jamais suffisants pour exprimer l'importance de leur soutien et la différence qu'ils ont faite dans le succès des activités du CAP. Le CAP n'est plus juste une idée. Il est devenu, grâce à de nombreux bénévoles, un beau et grand projet collectif et rassembleur. Au nom du CA, de la direction et de tous les membres, nous vous disons un immense MERCI d'être là !

5. Un regard sur l'avenir

L'année 2020 a commencé sur une note bien imprévisible en raison du contexte lié au COVID.

En matière d'activités, le Carrefour aliénation parentale garde le cap sur sa mission, avec des projets immédiats et concrets et des objectifs à un horizon plus lointain.

En effet, cette année, nous continuons nos efforts de sensibilisation à l'AP, même en temps de COVID, avec des événements virtuels en commençant par une campagne dont le thème viendra rallier tout le monde, soit la parole aux enfants. En effet, l'angle « jeunesse » prendra de plus en plus de place, car l'aliénation parentale ne sera vraiment comprise que lorsque tout un chacun réalisera les conséquences réelles et dévastatrices chez les jeunes et sur leur vie d'adulte. Nos cafés-rencontres et l'accompagnement individuel vont aussi se poursuivre sans égards aux moyens qu'il nous faudra prendre, soit en ligne ou en personne. À cet effet, nous élargirons l'offre de services à la communauté anglophone du Québec en offrant des cafés-rencontres uniquement en anglais.

Plusieurs formations et conférences sont quant à elles plus incertaines, car la majorité de ces événements ne sont pas de notre essor, mais plutôt la décision de ceux qui nous invitent. Il était aussi prévu répéter l'expérience d'un colloque exclusif sur l'aliénation parentale le 2 mai 2020 à Québec qui a été annulé en raison du COVID. Un autre colloque est dans notre mire pour l'hiver 2021. Avec les informations que nous avons actuellement sur la possibilité de tenir ou non de grands rassemblements, il semble peu probable de pouvoir engager de grands rassemblements durant la prochaine année. Cela dit, nous évaluerons les différents scénarios pour la tenue d'un événement dont les objectifs seraient sauvegardés.

Des ententes sont déjà prises pour poursuivre nos projets spéciaux avec des étudiants et l'équipe Probono de l'Université de Montréal notamment pour la mise à jour de la trousse juridique et de la base de données de jurisprudence sur l'aliénation parentale. Nous resterons aussi à l'affût de tous les développements sur la réforme du droit de la famille et de la Commission Laurent.

L'éducation de tous les acteurs est une priorité du CAP. Si le financement est au rendez-vous, la prochaine année pourrait voir venir la première ébauche d'un grand projet éducatif. Finalement, nous resterons comme toujours à l'affût des occasions uniques qui se présentent à nous, c'est d'ailleurs ce qui démarque le CAP depuis ces débuts.

En matière de financement, l'année risque de se dérouler dans un contexte d'incertitude.

Heureusement que le contrôle des finances de l'année dernière a permis un surplus de liquidité nous permettant de poursuivre nos activités et d'honorer nos engagements financiers en ce début d'année. Nous avons aussi reçu l'heureuse nouvelle que notre subvention du ministère de la Justice est reconduite, cependant plusieurs autres projets de financement autonome sont sur la glace. Nous prévoyons certes intensifier nos demandes auprès de grands donateurs, mais toute nouvelle demande dans le contexte de la COVID est plus hasardeuse qu'en temps normal. Quant à notre

campagne de financement en soutien à la mission qui devait débiter le 1er avril 2020, elle a été reportée à une date indéterminée. Il aurait été mal venu d'aller de l'avant dans un moment où la détresse ou l'incertitude liée au COVID est dans tous les foyers, même si nous savons tous que les besoins des familles touchées par l'AP restent entiers et s'accroissent même.

Le contexte actuel exigera de nous d'innover, de penser autrement, d'appeler à la collaboration de tous ceux qui peuvent aider, et d'être en constante adaptation. Toutefois, en dépit du contexte actuel, le CAP déploiera les efforts qu'il faut pour mettre les premières bases d'une permanence et s'engager à offrir des conditions acceptables aux personnes qui assurent le quotidien de l'organisme notamment par un salaire convenable et soutenu.

À plus long terme, nous visons d'ici trois ans à tripler notre capacité à soutenir les familles touchées par l'aliénation parentale. Nous visons aussi à tripler les sessions de formation auprès d'organismes impliqués dans la cause et augmenter de façon significative les partenariats pour desservir adéquatement la clientèle de leur région. Finalement, nous voulons raffermir notre rôle de carrefour d'information et de références pour tous, incluant les professionnels qui œuvrent dans le milieu.